

canadien semble actuellement démuni, sur le plan des politiques, pour faire face au nombre croissant de questions qui se posent dans l'Arctique, et se sont dits fermement convaincus qu'il y aurait lieu de mettre au point une politique de sécurité globale pour la région.

Il a été généralement convenu que cette politique devrait comporter un volet défense / dissuasion et un volet diplomatie / mesures de confiance. Pour ce qui concerne le premier volet, plusieurs participants estimaient que le Canada devrait faire porter ses efforts militaires dans l'Arctique sur des activités propres à assurer la surveillance en temps de paix et à promouvoir la stabilité en temps de crise, et qu'il devrait s'abstenir de prendre part à des programmes qui supposent une capacité de combat nucléaire. Ils se sont dits fortement d'avis qu'il y aurait lieu d'appliquer des mesures de contrôle des armements et de désarmement qui réduisent la nécessité d'une présence militaire, canadienne ou autre, dans l'Arctique.

Les participants ont fait valoir des appréciations différentes de l'importance stratégique de l'Arctique canadien et des menaces qui pèsent sur le Canada dans la région. Tout en admettant la possibilité d'un accroissement des activités militaires des superpuissances dans le Nord, comme le fait que le Canada n'a guère de contrôle sur les facteurs qui conditionnent l'importance stratégique de l'Arctique, ils n'en ont pas moins observé que la façon dont le Canada régira l'utilisation de son territoire arctique influera à la fois sur sa propre sécurité et sur celle de la communauté internationale. Le Groupe a souligné que la politique arctique du Canada devrait viser à réduire au minimum la concurrence entre superpuissances dans le Nord et à renforcer la stabilité stratégique.

Les membres du Groupe ont convenu que, pour parvenir à ces fins, le Canada devrait assurer un système de surveillance, de contrôle et d'alerte avancée dans son espace aérien arctique. La question de savoir si le Canada devrait se contenter d'une surveillance en temps de paix et de moyens d'interception limités ou s'il devrait plutôt chercher à se doter d'une capacité de défense aérienne globale a été longuement discutée. De façon générale, les participants ont conclu que le Canada devrait éviter de participer aux initiatives américaines de

défense stratégique et de défense aérienne. Les avantages et les inconvénients de l'acquisition par le Canada de radars basés dans l'espace ont été examinés. Le Groupe a par ailleurs étudié la possibilité de passer à un système unilatéral ou multilatéral de surveillance aérienne, par opposition au maintien de l'actuelle structure du NORAD. Enfin, pour parer au danger que présentent pour le Nord les missiles qui se déplacent dans l'atmosphère, il a été proposé de négocier une limitation rigoureuse ou une interdiction des missiles de croisière lancés par air et par mer.

Le Groupe consultatif a admis qu'il importe, pour contribuer à la sécurité et à la souveraineté du Canada, d'être en mesure de contrôler les incursions étrangères en eaux canadiennes. Toutefois, nombre de participants ont exprimé des réserves quant à l'utilisation de sous-marins nucléaires d'attaque pour assurer la surveillance en mer, proposant plutôt le recours à des sonars passifs, à des sous-marins non nucléaires et à des mines sous-marines.

Les membres du Groupe ont invité instamment le gouvernement canadien à explorer la possibilité d'une coopération accrue avec d'autres États circumpolaires sur des questions d'intérêt commun. Ils ont suggéré à cet égard le recours aux voies bilatérales ou encore la mise en place d'un forum circumpolaire. Le Groupe a également examiné le pour et le contre de la création dans l'Arctique d'une zone exempte d'armes nucléaires, totale ou partielle. À titre d'option plus facilement réalisable à court terme, on a proposé que le Canada envisage l'application de mesures de confiance susceptibles de réduire le risque de crise et de guerre.

La divergence des opinions exprimées par les représentants des cercles d'études stratégiques et ceux des mouvements pour la paix et le désarmement a soulevé certaines préoccupations au cours de la réunion. Plusieurs participants se sont toutefois dits d'avis que la valeur du Groupe consultatif tient au fait qu'il offre un forum unique pour l'échange de vues et la recherche d'un terrain commun entre représentants de milieux et d'intérêts différents. La haute qualité des interventions et des propos échangés au cours de la réunion a été louée, mais il a été estimé que certains secteurs de la société devraient être mieux représentés lors des réunions à venir.

L'industrie canadienne s'attaque au problème de la vérification

Au cours des dernières décennies, le Canada a acquis une expérience considérable en matière d'examen des questions de sécurité au sein de divers forums multilatéraux, dont en particulier ceux qui ont trait à la situation en Europe. Comme se précise l'espoir d'en arriver à un accord multilatéral sur les forces conventionnelles en Europe, le gouvernement voudrait voir l'industrie canadienne se préparer à prendre, le moment venu, une part active aux arrangements de vérification. Comme première étape de ce processus, on a organisé en février 1988 une table ronde sur la vérification multilatérale du contrôle des armements classiques à l'intention de l'industrie.

L'exercice était parrainé par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre de son Programme de recherche sur la vérification. Fondé en octobre 1983, le Programme fait surtout porter ses efforts sur les questions de vérification rattachées aux accords multilatéraux de contrôle des armements.

Un accord fictif de contrôle des armements

Conçue comme un exercice de mise en situation, la table ronde avait pour but d'initier des cadres supérieurs de l'industrie aux exigences techniques et opérationnelles d'un système de vérification. Pour leur permettre de se faire une idée générale de la complexité des questions en cause dans la vérification, on leur avait remis un accord fictif comportant des dispositions et des données quantitatives reflétant ce qui pourrait se produire dans la réalité. L'accord incluait des mesures de confiance analogues à celles étudiées à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, ainsi que des mesures de réduction des forces armées semblables à celles débattues dans le cadre des Pourparlers MBFR sur la réduction réciproque des forces et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale.

Ces mesures visaient à réduire le risque d'attaque-surprise, de guerre par